



VALERIE DE BUE

MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX,
DU LOGEMENT ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES

GOUVERNEMENT WALLON

Jambes, le 01 MARS 2019

**A Mesdames et Messieurs les
Bourgmestres, Echevins et Conseillers**

**A Mesdames et Messieurs les
Directeurs généraux et financiers**

Personne de contact : Samuel RACANELLI (081/32.34.53)
Réf. : 20190227/VDB/JMG/JD/SR/BH

**OBJET : Balise d'emprunt
Reliquat de la précédente législature**

Mesdames et Messieurs,

La circulaire budgétaire 2019 fixe une nouvelle balise pluriannuelle 2019-2024 et ne tient pas compte du reliquat de la précédente législature.

Cependant, force est de constater que certaines communes sont désavantagées du fait qu'elles n'ont pas eu la possibilité de finaliser leurs emprunts lors de l'exercice précédent et n'ont donc pas pu profiter de l'éventuel reliquat.

Dans ma volonté de placer les Pouvoirs locaux en tant qu'acteurs prioritaires en matière de relance économique, j'ai décidé que toute commune avec un reliquat positif à l'issue de l'année 2018 peut en disposer dans sa nouvelle balise 2019-2024. Pour ce faire, si votre commune dispose d'un tel solde, il sera indiqué dans l'arrêté d'approbation de vos comptes 2018 par la tutelle. De cette manière, vous serez clairement fixés sur le montant complémentaire à intégrer dans votre balise.

Mon Cabinet et la DGO Intérieur et Action sociale se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous remercie pour l'attention que vous réserverez à la présente circulaire qui sera publiée au Moniteur belge.

Valérie DE BUE